

## Effets politiques du ‘Printemps arabe’ sur les pays du Maghreb

L’action politique est désormais pensée et vécue sur un mode totalement nouveau, dans un contexte où la parole a été libérée.

Khadija Mohsen-Finan

**L**a révolution tunisienne de janvier 2011 a créé un immense effet de surprise. Intellectuels, acteurs politiques et observateurs du terrain tunisien ont été confrontés à la difficulté de comprendre et d’interpréter cet événement qui a provoqué un véritable séisme académique et politique.

Les observateurs ont rapidement évoqué un « effet domino », avec l’espoir de voir se reproduire les scènes de l’avenue Bourguiba à Tunis et de la Place Tahrir au Caire, dans toutes les capitales arabes. Ces ardeurs se sont calmées quelques mois plus tard, lorsque l’islamisme est revenu sur la scène politique par les urnes et à la faveur de l’ouverture démocratique, mais aussi lorsque l’histoire a montré les limites de l’effet d’émulation.

Chacun des pays a pris un chemin différent, changeant à son propre rythme, défini par son histoire, sa structure économique, son régime politique et les contraintes extérieures à son propre système. Mais les reconfigurations qui sont encore en cours ont indéniablement pesé les unes sur les autres.

### De la contestation à la crise politique majeure : la rupture tunisienne

**E**n décembre 2011, la contestation a d’abord été dirigée contre les représentants de l’État à l’échelle locale. Mais elle a pour théâtre une région du centre de la Tunisie réputée pour son côté rebelle.

Le mouvement qui est parti de cette région défavorisée du centre du pays fait suite à l’immolation par le feu d’un jeune marchand ambulant de 26 ans, Mohamed Bouazizi, devant le gouvernorat de Sidi Bouzid.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi cette immolation, le mouvement de révolte enfla et s’élargit à d’autres villes du gouvernorat, à Kasserine, à Gafsa et à Sfax. Les manifestants ont été alors soutenus par des syndicalistes locaux, mais rien n’indique un encadrement par des organisations politiques. Les cadres des partis politiques légaux et illégaux sont pris par surprise.

Les « cyber-militants » s’emparent de l’information qu’ils font circuler, sur Facebook en particulier. La pro-

testation gagne d’autres villes comme Kairouan, Sousse, Mahdia et Bizerte. Les partis d’opposition se joignent alors au mouvement, ainsi que les organisations de défense des droits de l’homme. À partir du 27 décembre, les vidéos de la violence exercée par les forces de police sont montrées sur Al Jazira. Les réactions de Ben Ali et de son régime paraissent décalées par rapport aux demandes des manifestants. Comme à son habitude, le chef de l’État tunisien alterne coercition et annonce de menues réformes qui semblent bien disproportionnées face aux demandes de la rue. Mais les promesses faites tous azimuts du 28 de décembre au 13 de janvier ne sont pas suffisantes pour calmer les manifestants, qui forment une foule compacte devant le ministère de l’Intérieur pour demander au président de « dégager », à la forme impérative. L’ordre des choses semble alors inversé, le chef de l’État obtempère et prend la fuite au crépuscule du 14 janvier.

Lorsqu’il quitte le pays, le pouvoir est décapité, mais les milliers d’hommes issus de la police politique, de la garde présidentielle et du parti au pouvoir, le RCD, sont encore présents, certains sont armés. Ils assistent, impuissants, à l’effondrement du régime. Dans les autres pays arabes, les images de cette foule déterminée à faire partir le chef de l’État et à mettre fin au régime qu’elle qualifie de corrompu, font rêver.

### Effet de ‘contagion’ et réponse appropriée : l’exemple marocain

**L**orsque les soulèvements des populations arabes gagnent de très nombreux pays de la région en 2011, la classe politique marocaine affiche l’indifférence face au vent de révolte. Le discours officiel tente de mettre en exergue le particularisme marocain censé mettre le Maroc à l’abri de la dynamique de révolte qui travaille le monde arabe.

Le *Printemps arabe* a mis à mal le système bien huilé, où le roi demeure la pièce maîtresse du dispositif politique, tout en affichant une transition politique et un cheminement quasi naturel, vers une monarchie de type parlementaire. En février 2011, une vague de contes-

tations sociales et politiques, menée par le Mouvement du 20-F a mis en évidence les limites du consensus sur les réformes initiées par la monarchie.

Lorsque Mohammed VI accède au pouvoir en juillet 1999, il inscrit son action dans le prolongement de l'ouverture initiée par son père mais dans un style propre. Le discours quasi officiel met l'accent sur l'aspect consensuel entre l'action du monarque et les partis politiques, et, en particulier, les traditionnels, mais aussi sur l'implication de la société civile dans ces projets initiés par le haut. Par exemple, s'agissant de la réforme du code de statut personnel, les droits accordés à la femme ont été présentés comme une « offre » royale qui correspondait aux demandes des Marocains. La *Moudawana* a été inspirée du projet des féministes, mais celles-ci n'ont été en aucune façon consultées ou associées à la prise de décision.

Sur tous les dossiers importants, qu'il s'agisse de projets de développement économique, de sujets politiques ou encore sociétaux, le roi reste bien au centre de la décision politique. Cette ouverture particulière du système a été légitimée par le consensus. D'ailleurs, l'expression utilisée fut « l'alternance consensuelle ».

En procédant de la sorte, le pouvoir rejette à la marge tous ceux qui n'adhèrent pas au consensus. Il coopte tous ceux qui sont susceptibles d'avoir une quelconque autorité dans l'espace public et dans le champ académique, c'est-à-dire les journalistes, les intellectuels, les faiseurs d'opinion. Ce travers déjà présent sous le règne d'Hassan II s'est aggravé sous le règne de son fils. Ce dernier a donné à l'ouverture les aspects d'une transition politique et fut qualifié par certains de « leader transitionnel ». Le mode de gouvernance renouvelé est alors présenté comme conforme aux « canons de la transitologie ».

Une Instance Équité et Réconciliation a été mise en place en 2004 ; elle est chargée de faire la lumière sur les violences commises par le pouvoir à l'égard des opposants pour la période qui va de 1956 à 1999. Cette histoire, réécrite dans les années 2000, est bien celle du système politique, qui décide lui-même de bâtir une cause nationale, axée sur la réparation matérielle et morale de l'injustice causée. Dans ce système, il est en fait question de corriger les abus sans toucher à ses normes ni à ses fondements, puisque le roi, pièce centrale de l'autoritarisme des années de plomb, incarne aussi l'ouverture des années quatre-vingt-dix et l'IER des années 2000.

Respect des droits de l'homme, bonne gouvernance, création d'un espace public, compétition électorale et transparence des élections, politique de pardon, tous les aspects de la transition ont donc été mobilisés et « l'offre royale » se veut consensuelle. De la sorte, les réformes deviennent à la fois légitimes, populaires et consensuelles.

### Demandes citoyennes et offre royale

**C**'est dans ce contexte que le Mouvement du 20 Février a contribué à fissurer le consensus en mettant en exergue ses limites. Les Marocains, qui

font partie de ce mouvement, ne sont pas issus de partis politiques, de syndicats ou encore d'associations, mais vont rapidement bénéficier de l'aide logistique de certains partis de gauche comme le Parti socialiste unifié (PSU) ou *Annahj Addimocrati* (voie démocratique), et de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH). Le mouvement a également été soutenu par le syndicat de gauche Confédération démocratique du Travail (CDT) et par l'association *Al Adl Wal Ihsane* (Justice et Bienfaisance). Toutes ces structures politiques ont mis en sommeil leur leadership au profit du Mouvement du 20 Février.

Bien sûr, il ne s'agissait pas de chasser le roi ni de convertir dans les urnes la dynamique révolutionnaire née de la rue. Le mouvement n'avait pas de cible susceptible d'unifier les manifestants. Néanmoins, les manifestants ont exprimé des demandes d'accès au travail, à la justice sociale, à l'éducation, à la santé, à la dignité, à la liberté. Mais cette mobilisation a aussi fait resurgir de vieux débats sur la réforme constitutionnelle et la nécessité de mettre en place une monarchie de type parlementaire.

Dans un premier temps, le pouvoir a répondu à ces critiques et revendications en agitant le chiffon rouge, insinuant que les manifestants étaient manipulés par les mouvements d'extrême gauche (*Annahj Addimocrati*) et les partisans de cheikh Yassine du mouvement Justice et Bienfaisance. Idéologiquement très différents, ces deux groupes partagent une volonté de limiter les pouvoirs de la monarchie, une revendication qui s'est exprimée lors des manifestations organisées par le Mouvement du 20-F. En effet, slogans et banderoles ont demandé l'abrogation de l'article 19 de la Constitution, selon lequel le roi est Commandeur des Croyants.

Le pouvoir comprend rapidement qu'agiter le chiffon rouge et répondre par le mépris aux revendications de la rue ne constituent pas des réponses adaptées dans le contexte du *Printemps arabe*. Dans l'urgence, 3 406 postes de fonctionnaires sont créés et 25 000 postes additionnels sont annoncés au titre du budget de 2012, qui est censé être un budget de rigueur. Mais il ne peut aller plus loin dans la distribution des ressources, le Maroc n'étant pas un pays rentier. Le roi et son entourage comprennent que les mesures prises par le gouvernement d'attribuer des postes dans la fonction publique à des diplômés chômeurs ne suffisent pas pour calmer le mouvement.

Le souverain annonce alors une réforme constitutionnelle et nomme une commission consultative chargée d'élaborer cette réforme qu'il qualifie de « globale » et qui a donc vocation à garantir un meilleur équilibre des pouvoirs. Composée de juristes, politologues, d'hommes et de femmes qui représentent la société civile, cette commission est censée représenter la société, tout en étant un intermédiaire entre le roi et la société. Implicitement, la monarchie inscrit cette « offre » de modification de la Constitution dans le prolongement des réformes déjà engagées. Il s'agit ainsi de répondre aux demandes plus générales et plus anciennes que celles

qui ont été exprimées par le Mouvement du 20 Février et dans le contexte du *Printemps arabe*. La réforme constitutionnelle s'inscrit ainsi, selon le message passé par le pouvoir, dans un calendrier proprement marocain.

La principale innovation de ce nouveau texte constitutionnel réside dans la désignation d'un premier ministre qui ne sera plus nommé par le roi, mais issu de la formation politique qui arrive « en première position » lors des élections législatives. Autre fait nouveau que la représentation des Marocains vivant à l'étranger, au Parlement. Il s'agit là de les associer à la vie politique marocaine. Mais au-delà des institutions, des questions d'importance figurent désormais dans le nouveau texte de la Constitution comme les droits de l'homme, la présomption d'innocence, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre l'homme et la femme, la liberté d'opinion, le droit et l'accès à l'information, le berbère comme seconde langue officielle.

Le pouvoir du roi n'est plus constitutionnellement précisé dans un article, il est dilué dans plusieurs dispositions. Le souverain reste le maître du jeu dans les domaines régaliens de la défense, de la diplomatie et de la sécurité intérieure. Il reste le chef des armées et accrédié les diplomates.

Sur le plan religieux, le Conseil des Oulémas est désormais inscrit dans la Constitution. Quant au roi, il conserve son titre de Commandeur des Croyants et reste la première autorité religieuse du pays. Sa personne est inviolable, même si la notion de sacralité est remplacée par celle de respect qui lui est dû.

Avec 10 mois d'avance sur le calendrier initialement prévu, des élections législatives sont organisées fin novembre 2011. Trois grandes formations étaient réellement en compétition. La Koutla qui rassemble les vieux partis traditionnels (Istiqlal, USFP et PPS). Le G8 qui se présente comme une force démocratique, progressiste et moderne, désigne un regroupement de huit partis dont le Parti Authenticité et Modernité (PAM) et le Rassemblement National des Indépendants (RNI). Comme Fouad Ali El Himma, fondateur et chef de file du PAM, avait été largement mis à l'index par le Mouvement du 20 Février, le G8 a préféré mettre en avant Salaheddine Mezouar, du RNI, qui était alors ministre des Finances. Ces deux coalitions de partis avaient en commun une volonté de faire barrage au PJD, le parti islamiste qui a profité de l'ouverture politique des années quatre-vingt-dix pour prendre place sur la scène politique. Parti de masse, ayant une forte capacité à mobiliser, le PJD s'est distingué au Parlement par son attitude critique et ses questions embarrassantes au gouvernement. Même si le PJD a appelé ses partisans à ne pas rejoindre le Mouvement du 20 Février, ses thèmes de campagne ont rejoint les revendications du mouvement de contestation, notamment sur la stigmatisation de l'entourage du roi.

Sur la crise morale qui ronge le Maroc et plus largement encore le monde arabe, la rue et les urnes ont convergé dans une même volonté de « moraliser la vie publique », de réduire les inégalités sociales et de rompre

avec des pratiques politiques, moralement inacceptables. En revanche, le PJD s'est montré très insistant dans son refus d'inscrire la liberté de conscience dans le texte de la Constitution réformée. C'est le discours de rupture par rapport au passé et de probité qui a eu la faveur de la majorité des votants. Le PJD a obtenu 107 sièges au Parlement sur les 395 qui étaient à pourvoir.

L'Istiqlal, le plus vieux parti du Maroc, est arrivé en deuxième position avec 60 sièges, suivi par le RNI qui obtient 52 sièges et le PAM qui en obtient 47. À l'instar de ce que nous avons vécu en Tunisie, la sanction a surtout frappé les pôles regroupant les partis « modernistes » qui se sont rassemblés pour faire barrage aux islamistes mais qui n'avaient pas réellement d'offre politique à faire. Ils ont essentiellement œuvré à mettre en exergue l'incompatibilité entre une démocratie qui devait naître presque naturellement du *Printemps arabe* et le conservatisme des partis islamistes. Mais les électeurs n'ont pas été sensibles à cette « diabolisation » des islamistes et y ont peut-être vu un reliquat des méthodes anciennes, lorsque les régimes autoritaires se posaient en « rempart contre l'islamisme ». Ils ont majoritairement porté leurs voix vers les partis qui leur semblaient incarner le mieux la contestation portée au régime et aux modes de gouvernance dont ils ne veulent plus.

Pour n'avoir jamais participé aux gouvernements de leur pays respectif, pour avoir été marginalisés, peu reconnus et poursuivis dans le cas d'Ennahda, ces partis islamistes qui arrivent à la tête du gouvernement en Tunisie et au Maroc ont été perçus dans leur distance et leur opposition au pouvoir.

Mais au Maroc, la norme reste définie par le roi. Une sorte de filet de sécurité qui peut empêcher les dérives et peut aussi mettre fin aux conflits et aux confrontations violentes.

Ainsi Abdellilah Benkirane, le premier ministre marocain, n'a pas réellement les coudées franches. Il est pris en tenailles entre les forces politiques de la coalition et un roi qui continue de gouverner, quand bon lui semble. Le pacte qui le lie à la monarchie se double d'un pacte avec la société.

À cela s'ajoute le fait que le PJD n'est pas un bloc homogène, il est traversé par des courants de pensée très différents qui se sont opposés par le passé. Ce parti a aussi une base de sympathisants, qui a voté pour lui, aux yeux de laquelle le PJD reste probablement un parti de refus qui risque de compromettre ses idéaux et son identité.

### 'Printemps arabe' et rente pétrolière : l'exemple algérien

**L**a rente pétrolière a permis à l'Algérie de résister aux contestations de la population. Mais les revendications qui prennent la forme d'émeutes ne se sont pas transformées en demandes politiques de changement de régime, comme dans les pays voisins. Le boom pétrolier que connaît le pays a profité au régime pour re-

**Algérie : élections législatives du 10 mai 2012**

Parti	Votes	% votes	Si ges	% si ges
Front de Libération nationale (FLN)	1 324 363	17,3 %	208	45,0 %
Rassemblement national démocratique (RND)	524 057	6,9 %	68	14,7 %
Alliance de l'Algérie verte (AAV)	475 049	6,2 %	49	10,6 %
Front des Forces Socialistes (FFS)	188 275	2,5 %	27	5,8 %
Parti des travailleurs (PT)	283 585	3,7 %	24	5,2 %
Indépendants	671 190	8,8 %	18	3,9 %
Front national algérien (FNA)	198 509	2,6 %	9	1,9 %
Front pour la Justice et le Développement (Addala)	232 676	3,0 %	8	1,7 %
Mouvement populaire algérien (MPA)	165 600	2,2 %	7	1,5 %
Parti El Fedjr El Jadid (PFJ)	132 492	1,7 %	5	1,1 %
Front du changement (FC)	173 491	2,3 %	4	0,9 %
Parti national pour la solidarité et le développement (PNSD)	114 372	1,5 %	4	0,9 %
Front national pour la justice sociale (FNJS)	140 223	1,8 %	3	0,6 %
Ahd 54	120 201	1,6 %	3	0,6 %
Union des Forces démocratiques et sociales (UFDS-EI Ittihad)	114 481	1,5 %	3	0,6 %
Alliance nationale républicaine (ANR)	109 331	1,4 %	3	0,6 %
Front El Moustakbel (FM)	174 708	2,3 %	2	0,4 %
Part El Karama	129 427	1,7 %	2	0,4 %
Mouvement national de l'Espérance (MNE)	119 253	1,6 %	2	0,4 %
Rassemblement algérien (RA)	117 549	1,5 %	2	0,4 %
Rassemblement patriotique républicain (RPR)	114 651	1,5 %	2	0,4 %
Parti des Jeunes	102 663	1,3 %	2	0,4 %
Parti Ennour El Djazairi	48 943	0,6 %	2	0,4 %
Mouvement El Infitah (ME)	116 384	1,5 %	1	0,2 %
Mouvement des Citoyens Libres (MCL)	115 631	1,5 %	1	0,2 %
Parti du renouveau algérien (PRA)	111 218	1,5 %	1	0,2 %
Front national des indépendants pour la concorde (FNIC)	107 833	1,4 %	1	0,2 %
Front national démocratique (FND)	101 643	1,3 %	1	0,2 %
Total	6 327 798	83 %	462	100 %

Nombre d'électeurs inscrits : 21 645 841  
 Nombre de votants : 9 339 026  
 Nombre de suffrages exprimés : 7 634 979  
 Nombre de bulletins nuls : 1 704 047

lancer sa machine clientéliste. En outre, le traumatisme de la guerre civile des années quatre-vingt-dix est encore présent dans les esprits et conduit les Algériens à faire preuve de retenue dans leur mode de revendication.

En réalité, le *Printemps arabe* est arrivé alors que les Algériens étaient encore dans le traumatisme des années de guerre civile (1992-1998). Pour le pouvoir algérien, la seule révolution qui puisse véritablement compter s'est faite en 1954, par les acteurs du régime actuel.

Le soulèvement des rebelles en Libye a créé un vrai malaise au sein du pouvoir algérien. L'exécutif algérien s'est donc abrité derrière le principe de non-ingérence et a adopté la position de l'Union africaine sur la Libye. En ne s'alignant pas sur l'OTAN et sur la France, il a réussi à souder la population en réveillant le vieux réflexe anti-colonial.

Bien avant l'effet de contagion du *Printemps arabe*, Alger était déjà le théâtre d'une série d'émeutes d'importance. Ces mouvements de protestation qui commencent le 3 janvier sont le fait de manifestants qui s'insurgent contre la flambée des prix de certaines denrées alimentaires. Durant les deux premières semaines de janvier, le pouvoir tente de calmer la tension, en faisant notamment chuter le prix des denrées et en évitant l'affrontement violent avec les émeutiers, majoritairement constitués de jeunes habitants des bidonvilles des périphéries urbaines.

Pour les Algériens, si le désir de changement habite bien le cœur des citoyens qui suivent avec attention et envie les événements qui se sont déroulés en Tunisie, ils savent par ailleurs que les choses sont différentes chez eux.

Compte tenu de ce désenchantement qui frôle le désespoir, on peut se demander pourquoi ce pays a-t-il été épargné par les effets du *Printemps arabe*? Deux réponses semblent s'imposer. D'une part, le traumatisme des années de guerre civile est encore très présent dans les esprits, et de l'autre, la hausse du prix du pétrole dans les années 2000 a profité au régime, en lui donnant les moyens de relancer la machine clientéliste.

### Le traumatisme de la guerre civile

**A**u milieu des années quatre-vingt, l'abandon du modèle socialiste et la chute brutale du prix du pétrole en 1986 ont conduit au traumatisme d'octobre 1988. Les décideurs optent alors pour une autre voie, celle du pluripartisme politique avec l'abandon du parti unique. Les bases d'un système démocratique sont mises en place. En 1989, un gouvernement de réformateurs entend mettre en place « des changements institutionnels et économiques irréversibles ».

L'interruption du processus électoral en 1991 a plongé le pays dans une guerre civile qui a durablement traumatisé la population algérienne. Mais l'armée refuse toujours l'organisation d'un pouvoir, qu'il soit autonome ou représentatif. Les revenus pétroliers ont permis au régime de consolider la coalition qui dirige l'Algérie et que l'on désigne fréquemment de « décideurs ». Cette rente pétrolière a permis à l'Algérie d'opérer d'importants achats d'armement qui ont été largement utilisés pendant les années de guerre civile pour « éradiquer les maquis islamistes ».

La victoire des islamistes aux élections législatives de 1991 et la perspective de l'instauration d'un État islamiste qui tournerait la page de la révolution socialiste ont littéralement tétanisé les généraux de l'armée algérienne qui a usé de tous les moyens pour détruire systématiquement les foyers islamistes, une opération présentée comme une « purification du corps social et politique ».

Les violences liées à la guerre civile sont d'autant plus difficiles à évacuer que la réconciliation nationale ne s'est pas faite réellement. Dans un souci de restaurer l'autorité de l'État et d'extraire l'Algérie de son isolement, le président Bouteflika a décrété une amnistie qui s'apparente à une « amnésie » puisqu'il ne s'agissait en aucun cas de dire la vérité ou de rendre justice aux victimes.

### Corruption et mode de gouvernance

Le régime continue de coopter ou de redistribuer la rente. Les salaires des fonctionnaires ont connu une hausse vertigineuse à partir de mars 2011 et cela s'est fait par effet rétroactif, des crédits à la consommation ont été accordés, le marché de l'informel qui devait être réglementé jouit de la même liberté qu'auparavant et l'État n'est pas mécontent de le voir absorber les jeunes désœuvrés. Parallèlement à cela, des réformes ont été annoncées, relatives à la loi électorale, à la loi sur l'information, à la représentation féminine à l'Assemblée nationale. Le pouvoir a également annoncé l'ouverture du champ de l'audiovisuel et, à terme, une modification de la Constitution. Il est fort probable qu'elle se réalise d'ailleurs pour gommer les ajouts qui ont été faits spécialement pour Bouteflika en matière de non limitation de mandats. Ces petites réformes continuent de se faire à la demande de l'exécutif et avec son agrément. En outre, cette action redistributive de la rente pétrolière ne constitue pas un projet qui s'intègre dans le cadre d'une politique d'ensemble, susceptible de rompre avec les méthodes du passé.

Malgré cela l'Algérie n'est pas à l'abri d'un grand soulèvement qui pourrait être organisé par tous ceux qui ne bénéficient pas des ressources de la rente. En effet, la distribution de la rente crée des inégalités. Si les caisses de l'État n'ont jamais été aussi pleines et le pays aussi riche, cette rente ne profite pas à tous. Elle est redistribuée selon un système opaque et arbitraire.

En Algérie, le véritable changement est conditionné par le règlement d'une série de problèmes qui sont restés non résolus après le *boom* pétrolier des années 2000 et malgré l'espoir suscité par l'arrivée au pouvoir de Bouteflika en 1999. L'économie reste complètement dépendante des hydrocarbures (98 % des exportations), elle n'a pas été diversifiée. Les institutions restent très faibles, le chômage a diminué mais reste important, la corruption est inhérente au système.

Pour réformer ces secteurs et régler ces questions de fond, l'Algérie manque d'acteurs crédibles et légitimes qui pourraient avoir les coudées franches, vis-à-vis de ceux qui ont intérêt à maintenir le système inchangé. Le pays manque aussi d'outils politiques nécessaires pour réaliser ce changement. Les élections législatives de 2007 ont montré que les partis politiques ne réussissaient plus à mobiliser les électeurs. Le taux de participation était de 35,51 %, c'est-à-dire le plus faible depuis l'indépendance du pays. Les partis politiques sont aujourd'hui perçus comme des instruments au service du système politique.

### Conclusion

La jeunesse tunisienne qui a fait la révolution n'avait d'autre projet politique que de se libérer d'un régime autoritaire. Une fois l'État décapité, cette jeunesse sans projets a dû passer le flambeau aux élites politiques qui avaient été marginalisées par le régime de Ben Ali. Partout dans les pays arabes, jeunes et moins jeunes ont pu envahir les rues des grandes villes pour protester contre leurs élites, incapables de produire du développement et de la modernité. Le cas tunisien conservera une importance capitale, puisqu'il est fondateur du moment révolutionnaire arabe. Dans les pays où les effets du *Printemps arabe* n'ont pas été visibles, les régimes politiques ont été mis à nu. Ici ou là, l'action politique est désormais pensée et vécue sur un mode totalement nouveau par les acteurs politiques et les citoyens, dans un contexte où la parole a été libérée. Les discours politiques ne peuvent plus être des façades construites par les régimes et brandies comme preuves de « bonne gouvernance » à l'usage des pays occidentaux et des institutions financières internationales.

Ce changement vaut aussi bien pour les pays qui ont fait la révolution, que pour les autres. Ce nouveau comportement politique venu du sud de la Méditerranée conditionne un autre type de rapports entre le nord et le sud de la Méditerranée et rend inopérants les projets de partenariats euroméditerranéens, tels qu'ils avaient été pensés avant 2011. Une mise à plat de ces relations est nécessaire et leur reconstruction doit prendre en compte les normes nouvelles dictées par ces mêmes sociétés civiles si longtemps oubliées, contournées et méprisées au profit des élites qui ne représentaient plus leurs sociétés. ■